



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 novembre 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale, Caroline Hébert-Mckenzie, directrice générale adjointe et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

24-11-04-6713

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2024 à 19 h 08.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 octobre 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2024;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat à Englobe - Étude de la sécurité du barrage numéro X0005876;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat à Sécurité Quenneville inc. – Modification du système d’alarme de l’hôtel de ville;
- 20.3** Autorisation – Autorisation de signature - Entente intermunicipale en matière de sécurité incendie;
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat – Transport Rolland Chaperon inc. - Collecte, transport et traitement du carton pour les ICI pour 2025;
- 20.5** Autorisation - Vente de la rétrocaveuse usagée TEREX TX 760 – année 2006;
- 20.6** Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables 2025;
- 20.7** Autorisation - Octroi de contrat – Déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie;
- 20.8** Autorisation - Octroi de contrat – Déneigement du stationnement rue Prince;
- 20.9** Autorisation - Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la ville – 2024-2025;
- 20.10** Autorisation - Entente – Travaux de branchement aux réseaux d’aqueduc et d’égout des lots 5 491 616 et 3 230 156 et cession d’une servitude d’utilité publique – Rue F.-Cleyn;
- 20.11** Autorisation - Signature d’un protocole d’entente relatif à une aide financière accordée en vertu du deuxième alinéa de l’article 92.1 de la L.C.M.- 9480-8409 Québec inc;
- 20.12** Autorisation - Octroi de contrat à EBI Envirotech Inc. – Alésage d’une conduite d’égout sous la rivière Châteauguay;
- 20.13** Autorisation - Octroi de contrat à Shellex pour l’évaluation des équipements électriques à l’usine de filtration;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Versement de la contribution financière – Centre médical de Huntingdon;
- 30.2** Autorisation - Demande d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 30.3** Autorisation - Demande de contribution financière – Installation d’une clôture pour la tour de radiocommunication – Association d’Entraide mutuelle des Services incendie;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1**

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Autorisation – Embauche de monsieur Logan MacDonald au poste de chauffeur-manœuvre;
- 50.2** Autorisation - Embauche de monsieur Vincent Thurston au poste d'opérateur en traitement des eaux;
- 50.3** Autorisation - Embauche de M. Gaétan Deschamps –Pompier au Service de la Sécurité incendie

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-11-04-6714

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 novembre 2024 tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- Ajout du sujet 20.14: Octroi de contrat – Automatisation D2E inc. – Remplacement de l'ordinateur de contrôle.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 octobre 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en octobre 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 octobre 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le maire informe les citoyens du déroulement de la soirée du plan directeur 2025-2035. Environ 75 à 85 personnes ont assisté à la soirée. Beaucoup de questions ont été posées et il adresse des remerciements à monsieur Dominic Tremblay pour la présentation.

Le maire informe les citoyens qu'une séance visant à reconnaître les années de service de pompiers s'est tenue avant l'ouverture de la séance du conseil. Il remercie les pompiers méritants.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 7 octobre 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-11-04-6715

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 21 octobre 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 21 octobre 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-11-04-6716

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 21 octobre 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat à Englobe – Plan d'action pour assurer l'intégrité du barrage numéro X0005876

Considérant que la Ville a observé certaines irrégularités concernant les murs guideaux du barrage qui pourraient mettre en question leur intégrité;

Considérant que ledit barrage a été construit en 1873 et modifié en 1984;

Considérant que la Ville a contacté Englobe pour établir un plan d'action pour s'assurer de l'intégrité de ces ouvrages;

Considérant l'offre de service no. P2410245.000 présenté par la firme Englobe au montant forfaitaire de 6 300\$, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Inspection des murs pour connaître leur état actuel;

- Identifier les zones endommagées en raison de la détérioration des murs;
- Rédiger un rapport d'inspection avec recommandations pour les travaux à effectuer;

24-11-04-6717

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Englobe pour un montant de 6 300\$, plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 02-490-00-411 de 6 614.21 \$ soit financée à même les revenus généraux de l'exercice.

Adopté

Octroi de contrat à Sécurité Quenneville inc. – Modification du système d'alarme de l'hôtel de ville

Considérant l'offre de service présenté par la compagnie Sécurité Quenneville inc. pour la modification du système d'alarme anti-intrusion de l'hôtel de ville au montant de 2 124.20 \$ plus les taxes applicables.

24-11-04-6718

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Sécurité Quenneville inc. au montant de 2 124.20 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 02-190-00-521 de 2 230.15 \$ soit financée à même les revenus généraux de l'exercice.

Adopté

Autorisation de signature - Entente intermunicipale en matière de sécurité incendie avec la municipalité de Sainte-Barbe

Considérant que les municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

Considérant qu'il y a lieu de redéfinir l'entraide, selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre comme il est prévu dans les schémas de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

Considérant que l'entente a pour objet de permettre à chaque municipalité participante de recevoir une assistance pour le combat des incendies et d'intervention d'urgence, aux conditions prévues à l'entente lors de demandes de services d'entraide.

23-11-04-6719

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale en matière de sécurité incendie avec la municipalité de Sainte-Barbe.

Adopté

Octroi de contrat à Transport Rolland Chaperon inc. - Collecte, transport et traitement du carton pour les ICI pour 2025

Considérant que depuis plusieurs années la Ville fournit le service de la collecte, du transport et du conditionnement du carton pour les institutions, les commerces et les industries (ICI) situés sur son territoire;

Considérant que ce service est offert, uniquement aux ICI générant des quantités de carton trop élevées pour que la collecte par camion automatisé puisse être effectuée;

Considérant que la Ville désire poursuivre le service offert aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire pour l'année 2025;

Considérant que la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. a présenté une offre de service au montant de 1 300.00 \$ par semaine, excluant les taxes applicables, pour la collecte, le transport et le conditionnement du carton des ICI desservis selon les modalités suivantes

- **ICI incluant Maison Russet** : 1 fois par semaine (52 collectes)
- **Maison Russet** : Une collecte additionnelle à toutes les deux semaines (26 collectes).

Considérant que cette dépense est admissible à la compensation financière de Recyc-Québec pour la collecte sélective des matières recyclables.

24-11-04-6720

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat de service de la collecte, le transport et le conditionnement du carton des ICI à l'entreprise Transport Rolland Chaperon inc. pour l'année 2025 au coût de 67 600 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le budget 2025 prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 10 447.

Adopté

Le conseiller Rémi Robidoux quitte la salle du conseil à 19h46. Le quorum est maintenu.

Le conseiller Rémi Robidoux revient dans la salle du conseil à 19h48.

Vente de la rétrocaveuse usagée TEREX TX 760 – année 2006

Considérant que suivant l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse, la Ville désire se départir de la rétrocaveuse TEREX TX 760 acquise en 2007;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat de Les Fermes Duhème au prix de 3 000 \$;

Considérant que la rétrocaveuse usagée est vendue telle quelle sans aucune garantie.

24-11-04-6721

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise la vente de la rétrocaveuse usagée TEREX TX 760 – année 2006 à Les Fermes Duhème au prix de 3 000 \$.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables 2025

Considérant que la Ville a présenté une demande de soumission sur invitation à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour effectuer la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2025 à raison d'une fois par semaines;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 83 973.12 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix
Collecte des matières recyclables (+/- 260 TM)	1 536	39.49 \$	60 656.64 \$
Transport des matières recyclables au site de Ricova à Châteauguay	1 536	15.18 \$	23 316.48 \$
Sous total			83 973.12 \$
TPS (5 %)			4 198.66 \$
TVQ (9,975%)			8 376.32 \$
Grand total			96 548.10 \$

Considérant que Ricova inc. s'engage à recevoir et à traiter les matières recyclables de la Ville de Huntingdon qui seront transportés par la compagnie Transport Chaperon.

24-11-04-6722

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2025 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 83 973.12 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, ledit contrat.

Que la dépense de 88 161.28 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-452-10-448.

Adopté

Octroi de contrat – Déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie

Considérant la soumission déposée par l'entreprise Excavation C.A.R. inc. au montant de 2 400 \$, plus les taxes applicables, pour le déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison hivernale 2024-2025.

23-11-04-6723

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'octroi du contrat de déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison hivernale 2024-2025 à l'entreprise Excavation C.A.R. inc. au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 2 519.70 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-621-01-522.

Adopté

Octroi de contrat – Déneigement du stationnement rue Prince

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement du stationnement public situé sur la rue Prince pour la saison hivernale 2024-2025;

Considérant que la Ville a reçu une offre de service de la compagnie Excavation C.A.R. inc. à cet effet, au prix de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

24-11-04-6724

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser l'octroi du contrat de déneigement du stationnement de la rue Prince pour la saison hivernale 2024-2025 à Excavation CAR inc. au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 2 519.70 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-320-20-443.

Adopté

Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville 2024-2025

Considérant que le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier – Beneva vient à échéance le 30 novembre 2024;

Considérant qu'en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

Considérant le rapport de renouvellement des assurances collectives, préparé par *Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel Inc.* relativement à la proposition de la compagnie SSQ Groupe Financier – Beneva et des différentes options de renouvellement;

24-11-04-6725

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie SSQ Groupe Financier (Beneva) pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 pour un montant de prime mensuelle avant taxes de 5 609,75 \$\$, représentant la part de l'employeur et des employés.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Entente – Travaux de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout des lots 5 491 616 et 3 230 156 et cession d'une servitude d'utilité publique – Rue F.-Cleyn

Considérant que les propriétaires des lots 5 491 616 et 3 230 156 ont requis de la municipalité le branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de leur immeuble respectif;

Considérant que ledit branchement a nécessité la traverse de la rue F.-Cleyn, de juridiction provinciale, sur une longueur d'environ 20 mètres, par forage;

Considérant que lors des travaux de branchements réalisés par la Ville, celle-ci a, également, procédé à l'installation d'une conduite d'eau de 200 mm longeant la rue F.-Cleyn sur une longueur d'environ 105 mètres entre la nouvelle entrée charretière du projet commercial du Maxi et la voie ferrée de CSX dans l'objectif futur de boucler le réseau d'aqueduc;

Considérant qu'il y a lieu de définir la participation financière des parties quant aux différents travaux effectués et de fixer les conditions de la VILLE quant à ce projet de développement;

Considérant que les propriétaires des lots 5 491 616 et 3 230 156 ont procédé, à leurs frais, à l'installation d'une borne incendie et à

la construction d'une station de pompage et qu'à cet effet, la Ville requiert que ces infrastructures lui soient cédées à titre gratuit et qu'une servitude réelle et perpétuelle lui soit accordée;

24-11-04-6726

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert a signé l'entente de travaux intervenue entre la Ville et 9480-8409 Québec Inc., propriétaire du lot 5 491 616 et Construction Jacques Theoret Inc, propriétaire du lot 3 230 156.

D'autoriser le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau à signer l'acte de servitude réelle et perpétuelle par lequel 9480-8409 Québec Inc., propriétaire du lot 5 491 616 et Construction Jacques Theoret Inc, propriétaire du lot 3 230 156 accorde à la Ville, le droit de placer, remplacer, construire, entretenir, inspecter et exploiter à perpétuité les conduites, vanne, borne incendie et station de pompage situés sur et sous les immeubles leur appartenant.

D'autoriser la directrice générale à mandater un arpenteur afin de réaliser un relevé et une description technique de la partie des terrains sur lesquels la servitude est cédée, et ce, aux frais de la Ville.

Que le conseil municipal mandate Me Nathalie Daoust pour rédiger l'acte de servitude.

Que toutes dépenses relatives à la servitude soient imputées au projet de la rue F.-Cleyn au poste 22-320-19-721 et financées à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Signature d'un protocole d'entente relatif à une aide financière accordée en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la L.C.M.- 9480-8409 Québec inc

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipale, toute municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble situé sur son territoire ;

Considérant que l'objectif de cette Loi est de permettre aux municipalités de favoriser le maintien ou l'établissement de commerces et de services de proximité pour desservir leurs citoyens, particulièrement lorsqu'elles sont peu peuplées, rurales, éloignées ou dévitalisées ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon considère qu'il est dans l'intérêt public que des moyens soient mis en place afin d'inciter des entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité dans l'objectif de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière de la Municipalité ;

Considérant que l'entreprise 9480-8409 Québec inc, a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de son projet de

construction d'un bâtiment commercial incluant trois locaux sur le lot 3 230 156 situé au 71, rue F.-Cleyne.

24-11-04-6727

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil accorde à l'entreprise 9480-8409 Québec inc une aide financière en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales selon les termes et les conditions stipulées au protocole d'entente à cet effet.

Que le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale et trésorière, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer le protocole d'entente à cet effet.

Que la dépense relative à cette aide financière soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 621 10 996.

Adopté

Octroi de contrat à EBI Envirotech Inc. – Alésage d'une conduite d'égout sous la rivière Châteauguay

Considérant que la Ville désire effectuer des travaux nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages de surverses afin de régler la problématique de débordement observée dans le secteur de l'école Arthur-Pigeon;

Considérant que l'objectif du projet est de nettoyer la conduite en siphon traversant la rivière Châteauguay qui est suspectée d'être partiellement obstruée par une couche d'amidon durci et par d'autres dépôts;

Considérant l'offre de service présenté par la compagnie EBI Envirotech Inc. d'un montant estimé à 17 654.94 \$ plus les taxes applicables.

Considérant la complexité des travaux, l'entreprise ne peut que présenter une estimation sommaire des coûts basés sur une journée de travail.

24-11-04-6728

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie EBI Envirotech Inc. d'un montant estimé à 17 654.94 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

Octroi de contrat à Shellex pour l'évaluation des équipements électriques à l'usine de filtration

Considérant l'offre de service présenté par la compagnie Shellex inc. pour les services professionnels d'ingénierie électrique visant à évaluer les équipements de distribution 600V et du groupe

électrogène de l'usine de filtration ainsi que les recommandations des travaux de modernisation requis à l'usine, soit :

Description	Montant avant taxes
Conception du schéma unifilaire	7 500.00 \$
Fonctionnement du groupe électrogène	8 750.00 \$
Calcul de charge, opération et contingence	4 500.00 \$
Étude préparatoire, recommandations et estimation des coûts	15 500.00 \$
Total	36 250.00 \$

24-11-04-6729

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Shellex inc. au montant de 36 250.00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

Octroi de contrat – Automatisation D2E inc. – Remplacement de l'ordinateur de contrôle

Considérant que la soumission reçue de la compagnie Automatisation D2E inc. pour le remplacement de l'ordinateur de contrôle et la mise à jour des logiciels pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

24-11-04-6730

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Automatisation D2E au montant de 15 749.13 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Versement de la contribution financière – Centre médical de Huntingdon

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2025-2026

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les

exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la Ville de Huntingdon prévoit faire suivre les formations suivantes à ses pompiers au cours de la période 2025-2026, soit :

Description	Nb candidats
Pompier 1	5
Opérateur d'autopompe	3
Opérateur de véhicule d'élévation	5
Sauvetage sur plan d'eau	20
Officier non-urbain	1
Sauvetage ascenseur	20

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

24-11-04-6731

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Demande de contribution financière – Installation d'une clôture pour la tour de radiocommunication – Association d'Entraide mutuelle des Services incendie

Considérant que la Ville de Huntingdon est membre de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec sud-Ouest;

Considérant qu'en décembre 2022, la Ville de Huntingdon a contribué, pour un montant de 7 321.22 \$, à l'acquisition d'une tour de communication à Saint-Anicet;

Considérant que l'Association désire installer une clôture autour de la tour de communication située au 6 100 Chemin Ridge à Saint-Anicet;

Considérant que les coûts de réalisation du projet s'élèvent à 7 728.53 \$ lesquels doivent être répartis entre les onze (11) municipalités membres ce qui représente une contribution financière de 702.60 \$ chacune.

24-11-04-6732

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville autorise le versement d'une contribution financière au montant de 702.60 \$ à l'Association d'Entraide mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest pour le financement de la tour de radiocommunication à Saint-Anicet.

Que la dépense de 702.60 \$ soit financée à même le budget 2025 qui sera prévu au poste budgétaire 02-220-00-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Aucun sujet.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de monsieur Logan MacDonald au poste de chauffeur-manœuvre

Considérant qu'un poste de chauffeur-manœuvre est vacant au département des travaux publics;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'un salarié et ce, aux taux et conditions prévus à la convention collective.

Considérant que monsieur Logan MacDonald n'a pas de permis de conduire classe 3 mais qu'il s'engage à obtenir son permis dans les 6 mois de son embauche.

24-11-04-6733

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Logan MacDonald au poste de chauffeur-manœuvre à compter du 4 novembre 2024, selon les conditions stipulées à la convention collective.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Embauche de monsieur Vincent Thurston au poste d'opérateur en traitement des eaux

Considérant qu'un poste d'opérateur en traitement des eaux est vacant à l'usine d'épuration;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'un salarié et ce, aux taux et conditions prévus à la convention collective.

Considérant que monsieur Vincent Thurston n'a pas obtenu son diplôme d'étude professionnel en traitement des eaux mais qu'il s'engage à terminer le cours qu'il lui manque afin d'obtenir son diplôme dans les 6 mois de son embauche.

24-11-04-6734

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Vincent Thurston au poste d'opérateur en traitement des eaux à compter du 11 novembre 2024, selon les conditions stipulées à la convention collective et que sa permanence soit conditionnelle à l'obtention de son certificat en traitement des eaux.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

Embauche de M. Gaétan Deschamps –Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Gaétan Deschamps a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

24-11-04-6735

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Gaétan Deschamps à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : L'Office d'habitation du HSL a tenu une réunion, à laquelle il était absent.

Mme Andrea Geary: Le Marché Fermier à finaliser la planification des marchés d'hiver. Le prochain marché est le 17 novembre à St-Stanislas-de-Kostka.

M. Dominic Tremblay: Il félicite la Corporation de développement économique et les citoyens qui ont participé à l'élaboration du Plan directeur de développement.

Il mentionne qu'environ 75 personnes ont assisté à la soirée de présentation. Il a apprécié la participation des employés municipaux, car il s'agit d'un plan ambitieux qui requerra, également, la mobilisation des employés.

Il félicite monsieur Zachary L'Heureux, un jeune de Huntingdon, qui a joué son premier match dans la ligue nationale de hockey avec les Predators de Nashville.

M. Florent Ricard : Aucun sujet

M. Maurice Brossoit : Il mentionne que la famille de Joffre L'heureux, ancien chef de police et du service incendie de la municipalité a demandé qu'une rue soit nommée en son nom.

M. Rémi Robidoux: Le budget de la Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon a été adopté pour l'année 2025. Le montant de la quote-part 2025 a été fixé à 8 \$ par habitant comparativement à 7.50 \$ en 2024.

Il mentionne que selon le directeur de l'Arena, Greg Renaud, celui-ci ne serait pas au fait de la demande de la Ville de Huntingdon concernant la publicité en échange de la gratuité de la taxe d'eau. Il souligne qu'il ne comprend pourquoi, car la résolution de la Ville était pourtant claire à ce sujet.

.

M. André Brunette : Il rappelle aux gens que le samedi 9 novembre, il y aura le souper de l'Armistice qui se tiendra à la Légion Royale Canadienne et que le dimanche, il y aura la cérémonie des couronnes de fleurs qui seront déposées devant le cénotaphe dans le Parc Prince-Arthur.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-11-04-6736

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 30.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière